TICE

TP 2 : Le traitement de texte Word

EXERCICE 1

Ouvrir le fichier ***certification.doc*** avec Word de Microsoft Office.

Visualiser les caractères non imprimables.

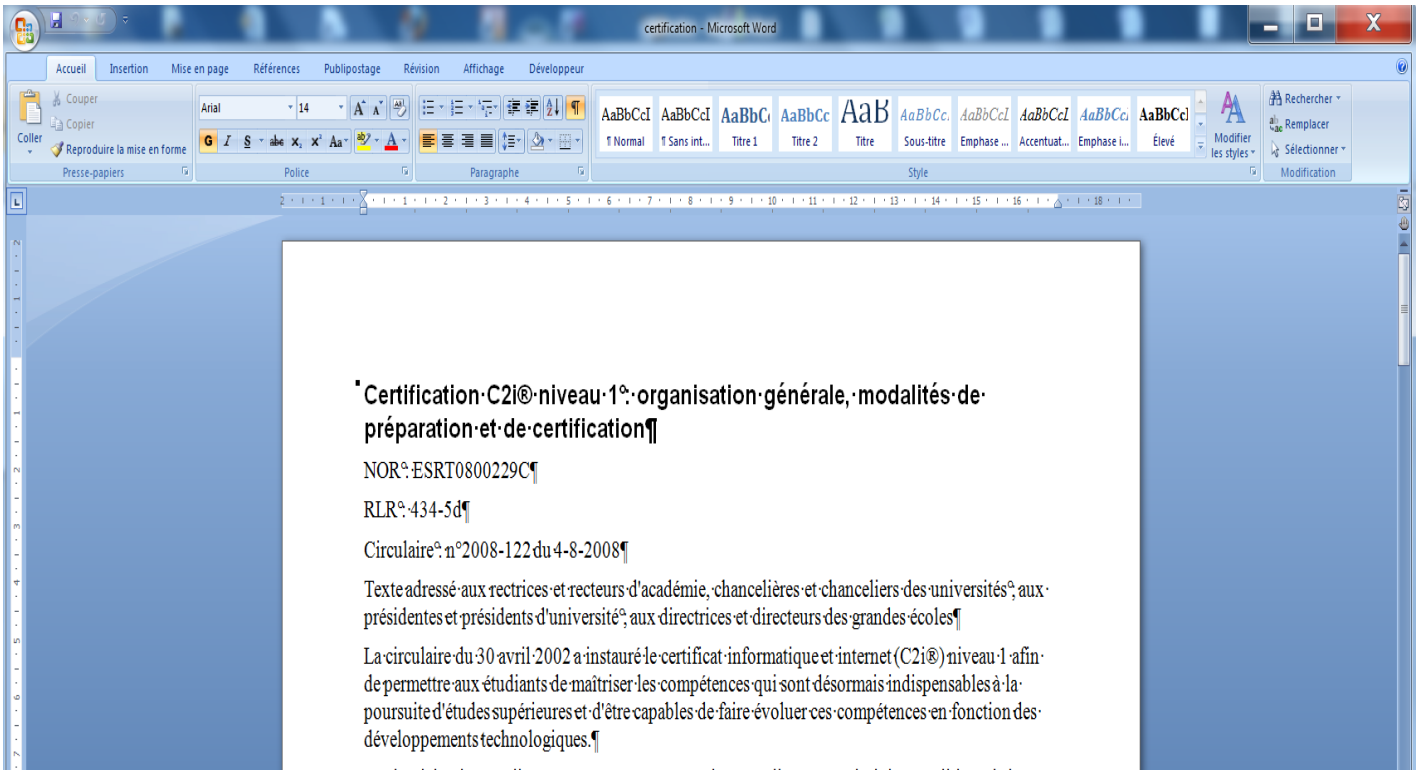

Quels sont les caractères non imprimables ? Comment sont-ils représentés ?

.....
.....

Savez-vous ce qu'est un espace insécable ? Expliquer.

.....

Consulter les propriétés du texte.

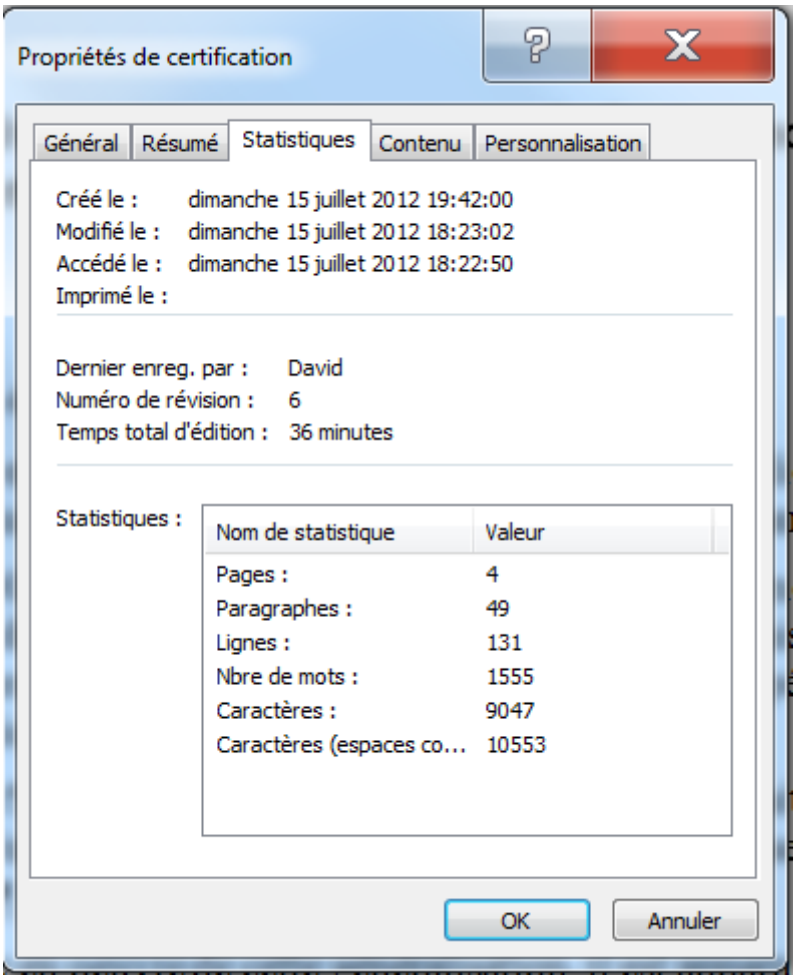

Comment caractériser un mot, une ligne et un paragraphe ?

.....
.....

Dans la copie d'écran de la première page, combien voyez-vous de lignes et de paragraphes ?

.....

Savez-vous comment on peut forcer le passage à la ligne sans changer de paragraphe ?

.....

EXERCICE 2

Mettre en forme le paragraphe ci-dessous ainsi :

➔ En italique — *Est-ce une propriété de caractères ou de paragraphes ?*

➔ Retrait avant et après le texte de 3 cm — *Est-ce une propriété de caractères ou de paragraphes ?*

➔ Alignement justifié — *Est-ce une propriété de caractères ou de paragraphes ?*

Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification

NOR : ESRT0800229C

RLR : 434-5d

Circulaire n° : 2008-122 du 4-8-2008

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grandes écoles

La circulaire du 30 avril 2002 a instauré le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1 afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.

Paragraphe à mettre en forme

Faire la mise en forme suivante en définissant une tabulation gauche à 4 cm :

Tabulation gauche à 4 cm

Trois paragraphes concernés

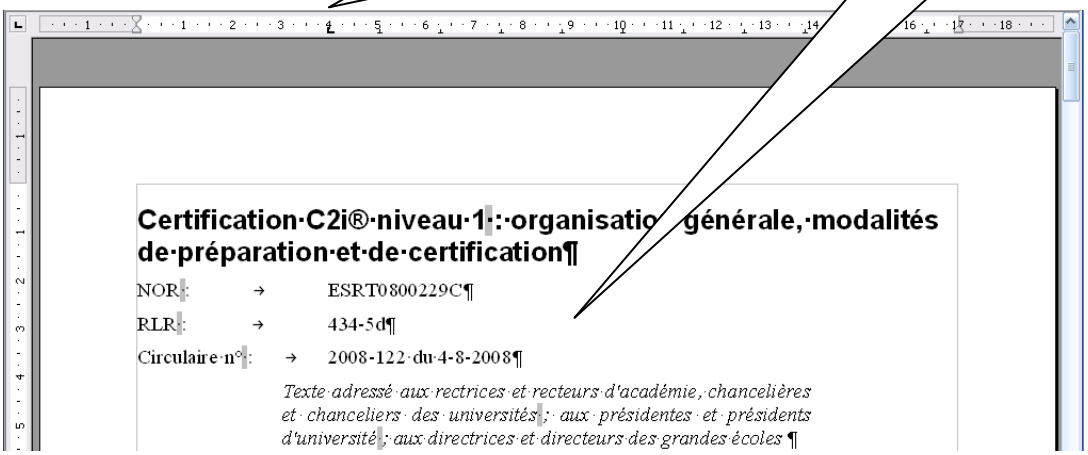

Faire un aperçu des 2 premières pages. On constate que le texte présente une certaine mise en forme. Cette présentation est due à l'utilisation des styles.

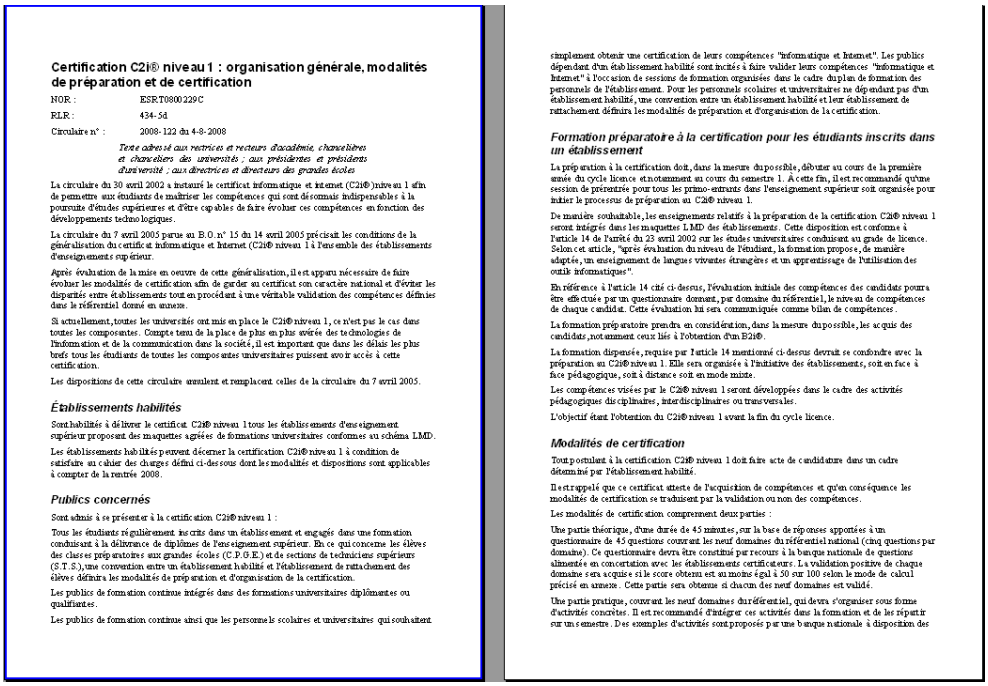

Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification

NOR : ESRT0800229C

RLR : 434-5d

Circulaire n° : 2008-122 du 4-8-2008

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grandes écoles

La circulaire du 30 avril 2002 a instauré le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1 afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.

Les dispositions de cette circulaire annulent et remplacent celles de la circulaire du 7 avril 2005.

Établissements habilités

Sont habilités à délivrer le certificat C2i® niveau 1 tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des maquettes agréées de formations universitaires conformes au schéma LMD.

Les établissements habilités peuvent décerner la certification C2i® niveau 1 à condition de satisfaire au cahier des charges défini ci-dessous dont les modalités et dispositions sont applicables à compter de la rentrée 2008.

Publics concernés

Sont admis à se présenter à la certification C2i® niveau 1 :

Tous les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement et engagés dans une formation conduisant à la délivrance de diplômes de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) et des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), une convention entre un établissement habilité et l'établissement de rattachement des élèves définira les modalités de préparation et d'organisation de la certification.

Les publics de formation continue intégrés dans des formations universitaires diplômantes ou qualifiantes.

Les publics de formation continue ainsi que les personnels scolaires et universitaires qui souhaitent simplement obtenir une certification de leurs compétences "informatique et Internet". Les publics dépendant d'un établissement habilité sont incités à faire valider leurs compétences "informatique et Internet" à l'occasion de sessions de formation organisées dans le cadre du plan de formation des personnels de l'établissement. Pour les personnels scolaires et universitaires ne dépendant pas d'un établissement habilité, une convention entre un établissement habilité et leur établissement de rattachement définira les modalités de préparation et d'organisation de la certification.

Formation préparatoire à la certification pour les étudiants inscrits dans un établissement

La préparation à la certification doit, dans la mesure du possible, débuter au cours de la première année du cycle licence et notamment au cours du semestre 1. A cette fin, il est recommandé qu'une session de préentrée pour tous les primo-entrants dans l'enseignement supérieur soit organisée pour initier le processus de préparation au C2i® niveau 1.

De manière souhaitable, les enseignements relatifs à la préparation de la certification C2i® niveau 1 seront intégrés dans les maquettes LMD des établissements. Cette disposition est conforme à l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 sur les études universitaires conduisant au grade de licence. Selon cet article, "après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques".

En référence à l'article 14 cité ci-dessus, l'évaluation initiale des compétences des candidats pourra être effectuée par un questionnaire donnant, par domaine du référentiel, le niveau de compétences de chaque candidat. Cette évaluation lui sera communiquée comme bilan de compétences.

La formation préparatoire prendra en considération, dans la mesure du possible, les acquis des candidats, notamment ceux liés à l'obtention d'un B2i®.

La formation dispensée, requise par l'article 14 mentionné ci-dessus devrait se confondre avec la préparation au C2i® niveau 1. Elle sera organisée à l'initiative des établissements, soit en face à face pédagogique, soit à distance soit en mode mixte.

Les compétences visées par le C2i® niveau 1 seront développées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales.

L'objectif étant l'obtention du C2i® niveau 1 avant la fin du cycle licence.

Modalités de certification

Tout postulant à la certification C2i® niveau 1 doit faire acte de candidature dans un cadre déterminé par l'établissement habilité.

Il est rappelé que ce certificat atteste de l'acquisition de compétences et qu'en conséquence les modalités de certification se traduisent par la validation ou non des compétences.

Les modalités de certification comprennent deux parties :

Une partie théorique, d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 45 questions couvrant les neuf domaines du référentiel national (cinq questions par domaine). Ce questionnaire devra être constitué par recours à la banque nationale de questions alimentée en concertation avec les établissements certificateurs. La validation positive de chaque domaine sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50 sur 100 selon le mode de calcul précisé en annexe. Cette partie sera obtenue si chacun des neuf domaines est validé.

Une partie pratique, couvrant les neuf domaines du référentiel, qui devra s'organiser sous forme d'activités concrètes. Il est recommandé d'intégrer ces activités dans la formation et de les répartir sur un semestre. Des exemples d'activités sont proposés par une banque nationale à disposition des

Fermer l'aperçu et revenir dans le texte.
Afficher les *styles et formatage*.

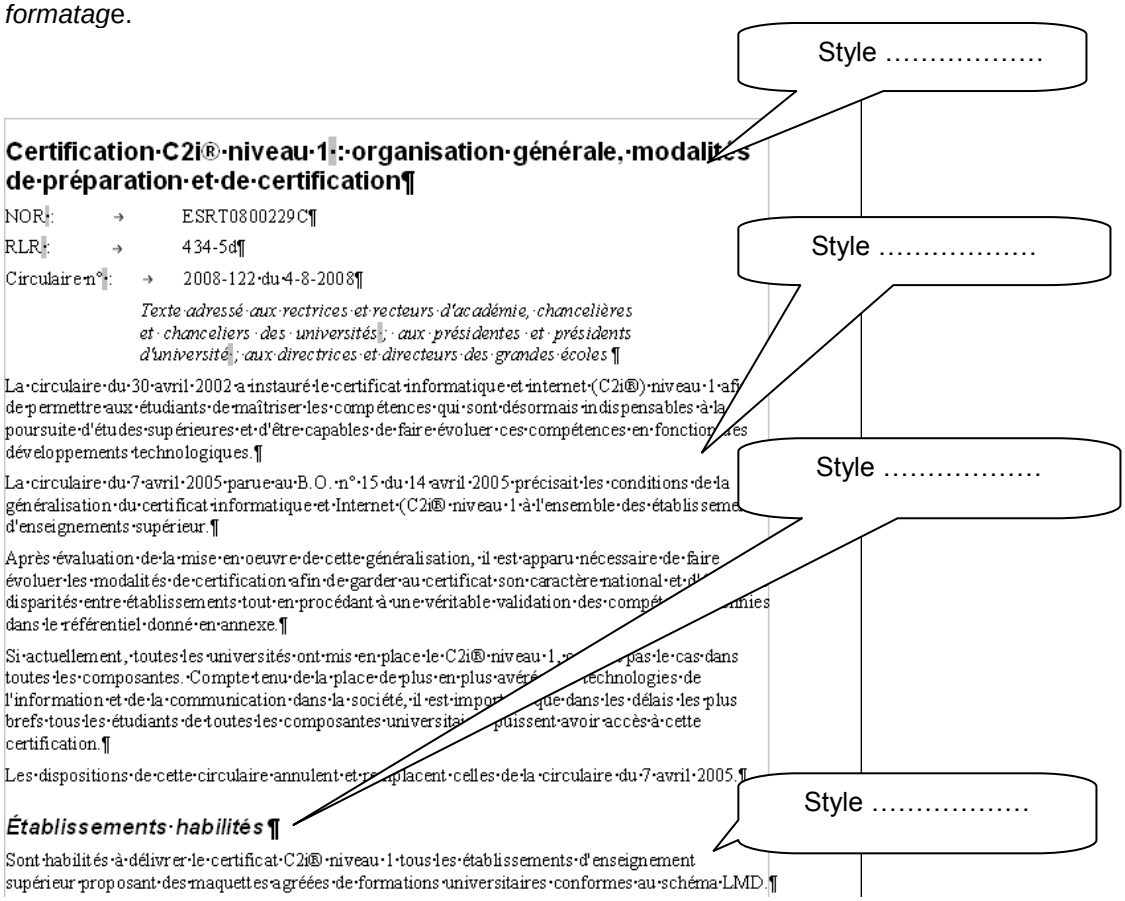

L'utilisation des styles permet une cohérence de présentation et facilite tout changement de mise en forme.

Modifier les styles :

➔ Corps de texte : Alignement justifié

➔ Titre 2 : Bordure 1 pt haut et bas

Vérifier que ces modifications sont effectives sur tout le texte.

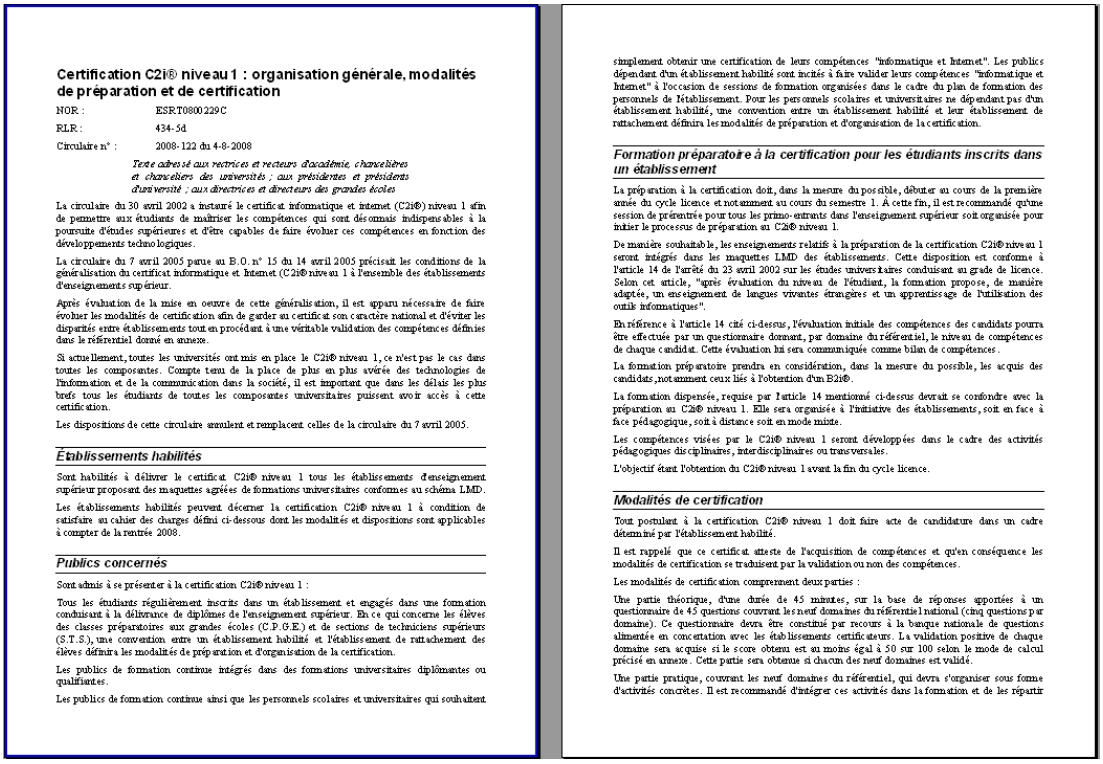

Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification

NOR : ESRT0800229C

RLR : 434-5d

Circulaire n° : 2008-122 du 4-8-2008

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grandes écoles

La circulaire du 30 avril 2002 a instauré le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1 afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.

Les dispositions de cette circulaire annulent et remplacent celles de la circulaire du 7 avril 2005.

Établissements habilités

Sont habilités à délivrer le certificat C2i® niveau 1 tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des maquettes agréées de formations universitaires conformes au schéma LMD.

Les établissements habilités peuvent décerner la certification C2i® niveau 1 à condition de satisfaire au cahier des charges défini ci-dessous dont les modalités et dispositions sont applicables à compter de la rentrée 2008.

Publics concernés

Sont admis à se présenter à la certification C2i® niveau 1 :

Tous les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement et engagés dans une formation conduisant à la délivrance de diplômes de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) et de sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), une convention entre un établissement habilité et l'établissement de rattachement des élèves définira les modalités de préparation et d'organisation de la certification.

Les publics de formation continue intégrés dans des formations universitaires diplômantes ou qualifiantes.

Les publics de formation continue ainsi que les personnels scolaires et universitaires qui souhaitent simplement obtenir une certification de leurs compétences "Informatique et Internet". Les publics dépendant d'un établissement habilité sont incités à faire valider leurs compétences "Informatique et Internet" à l'occasion de sessions de formation organisées dans le cadre du plan de formation des personnels de l'établissement. Pour les personnels scolaires et universitaires ne dépendant pas d'un établissement habilité, une convention entre un établissement habilité et leur établissement de rattachement définira les modalités de préparation et d'organisation de la certification.

Formation préparatoire à la certification pour les étudiants inscrits dans un établissement

La préparation à la certification doit, dans la mesure du possible, débuter au cours de la première année du cycle licence et notamment au cours du semestre 1. A cette fin, il est recommandé qu'une session de préventrée pour tous les primo-entrants dans l'enseignement supérieur soit organisée pour initier le processus de préparation au C2i® niveau 1.

De manière souhaitable, les enseignements relatifs à la préparation de la certification C2i® niveau 1 seront intégrés dans les maquettes LMD des établissements. Cette disposition est conforme à l'article 14 de l'arrêté du 25 avril 2002 sur les études universitaires conduisant au grade de licence. Selon cet article, "après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques".

En référence à l'article 14 cité ci-dessus, l'évaluation initiale des compétences des candidats pourra être effectuée par un questionnaire donnant, par domaine du référentiel, le niveau de compétences de chaque candidat. Cette évaluation lui sera communiquée comme bilan de compétences.

La formation préparatoire prendra en considération, dans la mesure du possible, les acquis des candidats, notamment ceux liés à l'obtention d'un B2i®.

La formation dispensée, requise par l'article 14 mentionné ci-dessus devrait se confondre avec la préparation au C2i® niveau 1. Elle sera organisée à l'initiative des établissements, soit en face à face pédagogique, soit à distance soit en mode mixte.

Les compétences visées par le C2i® niveau 1 seront développées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales.

L'objectif étant l'obtention du C2i® niveau 1 avant la fin du cycle licence.

Modalités de certification

Tout postulant à la certification C2i® niveau 1 doit faire acte de candidature dans un cadre déterminé par l'établissement habilité.

Il est rappelé que ce certificat atteste de l'acquisition de compétences et qu'en conséquence les modalités de certification se traduisent par la validation ou non des compétences.

Les modalités de certification comprennent deux parties :

Une partie théorique, d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 45 questions couvrant les neuf domaines du référentiel national (cinq questions par domaine). Ce questionnaire devra être constitué par recours à la banque nationale de questions alimentée en concertation avec les établissements certificateurs. La validation positive de chaque domaine sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50 sur 100 selon le mode de calcul précisé en annexe. Cette partie sera obtenue si chacun des neuf domaines est validé.

Une partie pratique, couvrant les neuf domaines du référentiel, qui devra s'organiser sous forme d'activités concrètes. Il est recommandé d'intégrer ces activités dans la formation et de les répartir

Il existe plusieurs catégories de styles :

➔ les styles de paragraphe

➔ les styles de caractères

➔ les styles de cadre

➔ les styles de page

➔ les styles de liste

Créer un nouveau style de paragraphe « Enumeration » et lui affecter le style de numérotation

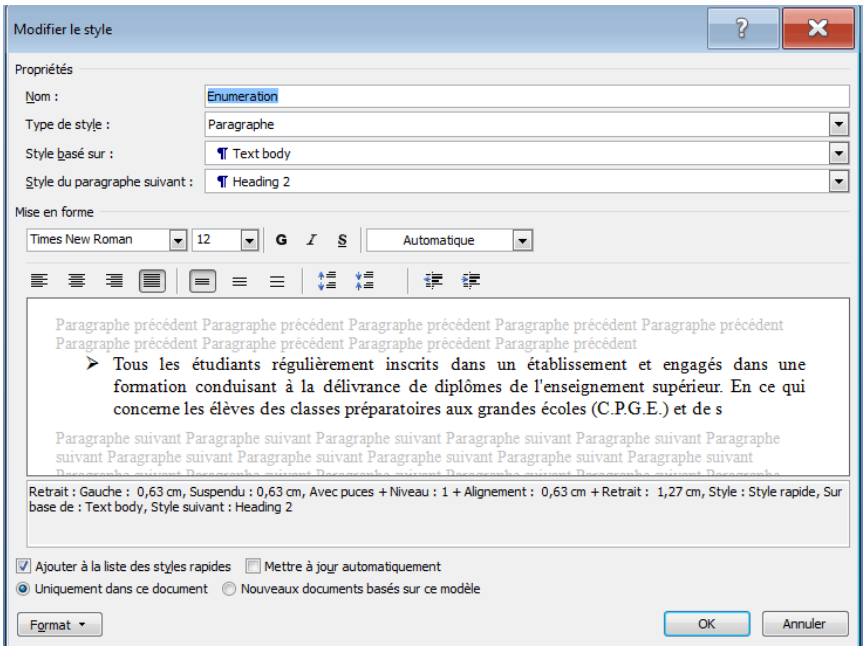

Mise en forme de «Enumeration » à obtenir

Modifier ensuite le style afin d'obtenir :

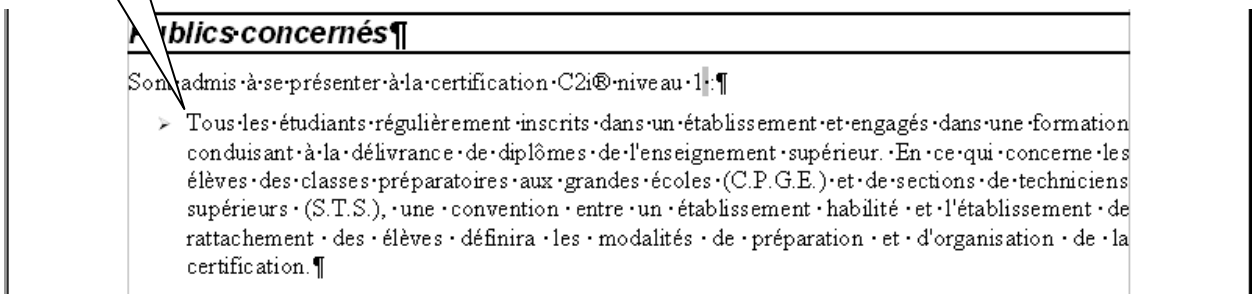

L'appliquer aux trois paragraphes des publics concernés et aux deux parties des modalités de certification.

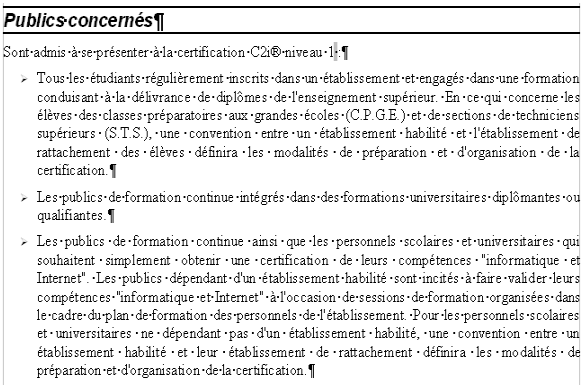

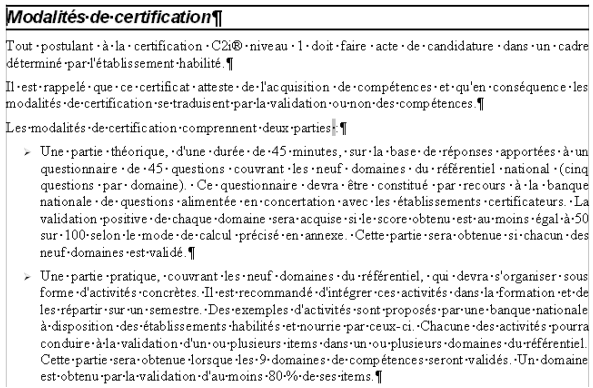

EXERCICE 3

Faire un aperçu pour voir la mise en page du texte.

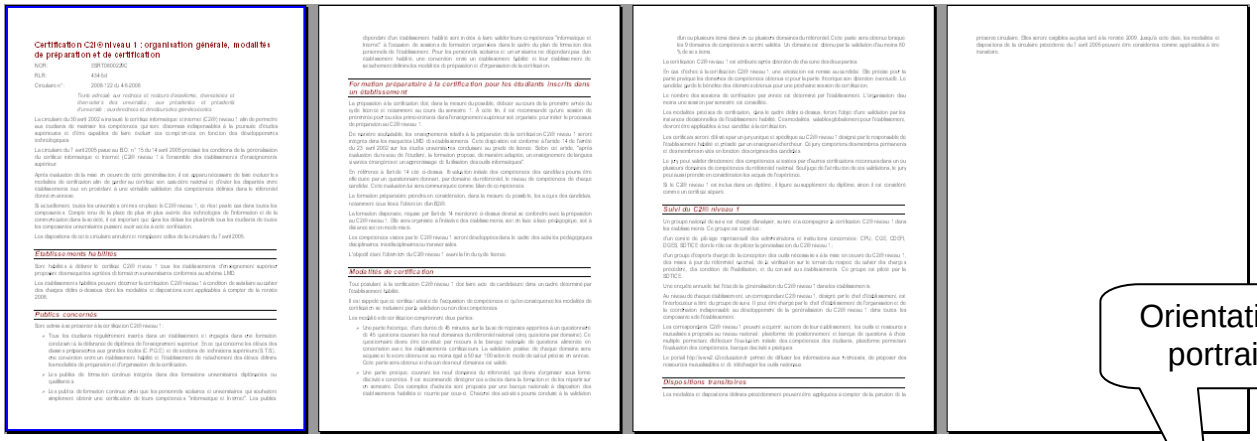

Orientation portrait

Dans les propriétés de la page, on distingue entre autres :

➔ **L'orientation :** portrait ou paysage

➔ **Les marges :** distance entre la zone d'édition et le bord de la feuille

➔ **L'en-tête :** zone qui se répète en haut de chaque page

➔ **Le pied de page :** zone qui se répète en bas de chaque page.

Ces propriétés sont définies dans le style de page.

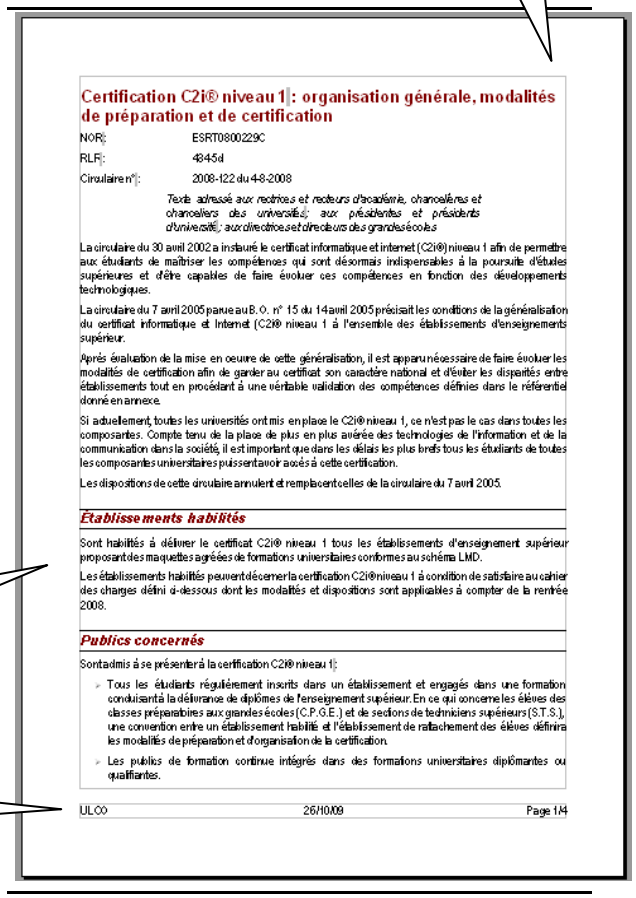

Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification

NOR: ESRT0800229C

RLR: 4945d

Circulaire n°: 2008-122 du 4-8-2008

Texte adressé aux recteurs et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités; aux présidentes et présidents d'université; aux directrices et directeurs des grandes écoles

La circulaire du 30 avril 2002 a instauré le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1 afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.

Les dispositions de cette circulaire annulent et remplacent celles de la circulaire du 7 avril 2005.

Établissements habilités

Sont habilités à délivrer le certificat C2i® niveau 1 tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des maquettes agréées de formations universitaires conformes au schéma LMD.

Les établissements habilités peuvent décerner la certification C2i® niveau 1 à condition de satisfaire au cahier des charges défini ci-dessous dont les modalités et dispositions sont applicables à compter de la rentrée 2008.

Publics concernés

Sont admis à se présenter à la certification C2i® niveau 1 :

- Tous les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement et engagés dans une formation conduisant à la délivrance de diplômes de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) et de sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), une convention entre un établissement habilité et l'établissement de rattachement des élèves définira les modalités de préparation et d'organisation de la certification.
- Les publics de formation continue intégrés dans des formations universitaires diplômantes ou qualifiantes.

ULCO 26/10/09 Page 1/4

Marge de gauche

Pied de page

Modifier les propriétés de la page ainsi :

➔ Orientation paysage

➔ Marge haut et bas à 1 cm

➔ Pied de page activé.

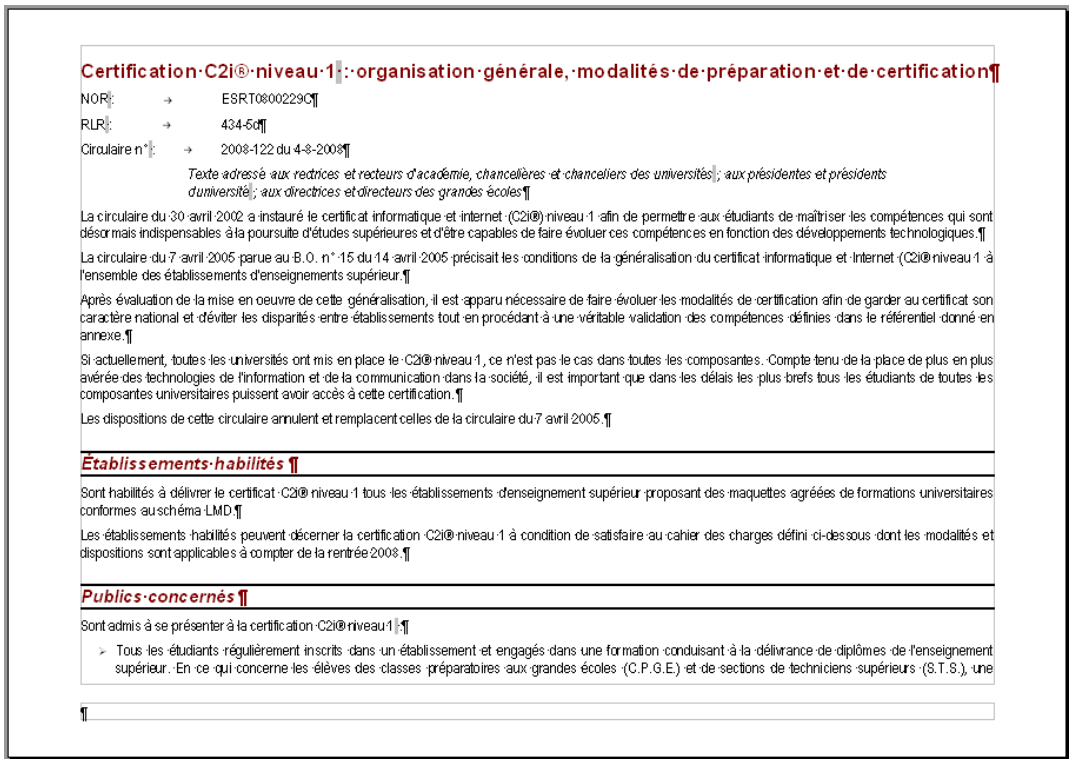

Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification

NOR : → ESRT0800229C

RLR : → 434-5d

Circulaire n° : → 2008-122 du 4-8-2008

Texte adressé aux recteurs et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grandes écoles

La circulaire du 30 avril 2002 a instauré le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1 afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1) à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.

Les dispositions de cette circulaire annulent et remplacent celles de la circulaire du 7 avril 2005.

Établissements habilités

Sont habilités à délivrer le certificat C2i® niveau 1 tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des maquettes agréées de formations universitaires conformes au schéma LMD.

Les établissements habilités peuvent décerner la certification C2i® niveau 1 à condition de satisfaire au cahier des charges défini ci-dessous dont les modalités et dispositions sont applicables à compter de la rentrée 2008.

Publics concernés

Sont admis à se présenter à la certification C2i® niveau 1 :

- Tous les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement et engagés dans une formation conduisant à la délivrance de diplômes de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) et de sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), une

Dans le pied de page, insérer les champs adéquats et les caractères de tabulations de façon à obtenir :

<u>Attention :</u> la date et la numérotation des pages doivent se mettre à jour automatiquement.

Faire un aperçu.

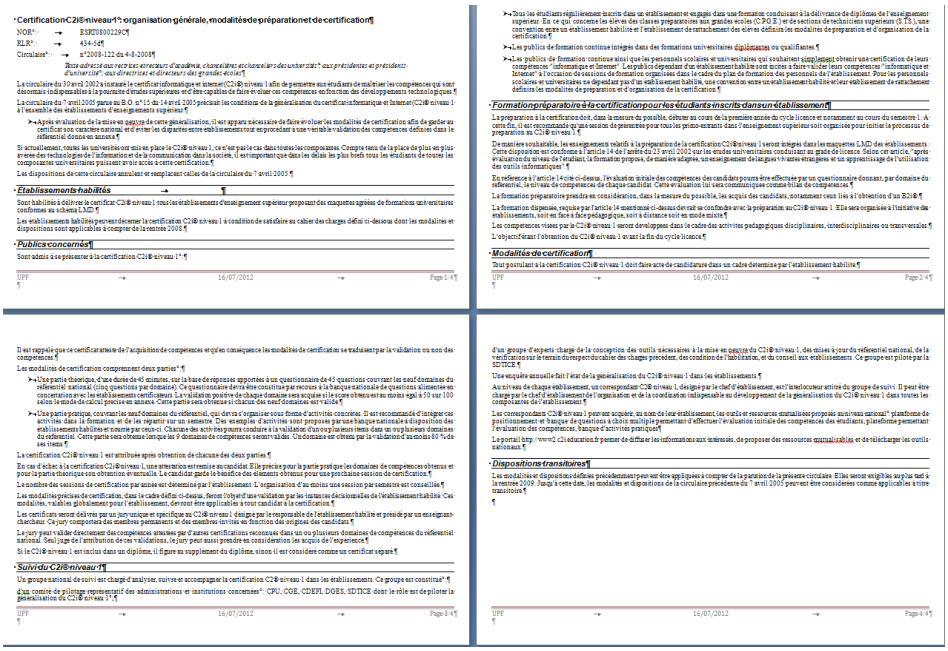

EXERCICE 4

Une image peut être

➔ intégrée au texte

Elle est ancrée « ***comme un caractère*** » et suit la mise en forme du paragraphe.

➔ dissociée

Elle est comme *posée* sur la page et le texte s'adapte à l'image.

Dans ce cas, l'image est ancrée (attachée) à un paragraphe ou à la page ou au cadre, ...

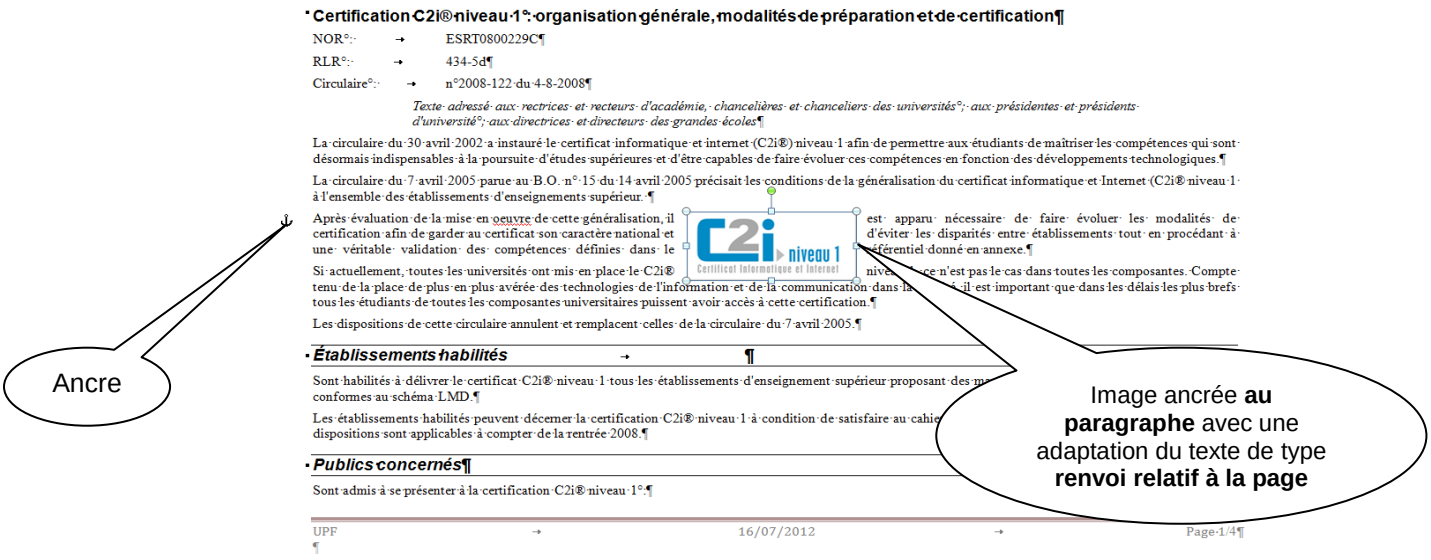

Placer le curseur au milieu du texte et insérer l'image ***c2i1.jpg***.

Agrandir l'image à 300%.

Ancrer l'image **comme un caractère** et la placer seule dans un paragraphe.

Modifier l'alignement du paragraphe et constater.

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.¶

¶

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.¶

Ancrer maintenant l'image **au paragraphe (habillage du texte : rapproché)**.

Modifier l'adaptation du texte et constater.

¶

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.¶

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.¶

Ancrer maintenant l'image **à la page**.

Modifier l'alignement et constater.

Insérer quelques lignes au début du texte.

L'image a-t-elle bougé ?

Enlever les lignes insérées.

Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification¶

NOR° : → ESRT0800229C¶

RLR° : → 434-5d¶

Circulaire° : → n°2008-122 du 4-8-2008¶

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grandes écoles¶

La circulaire du 30 avril 2002 a instauré le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1 afin de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.¶

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.¶

¶

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.¶

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.¶

Les dispositions de cette circulaire annulent et remplacent celles de la circulaire du 7 avril 2005.¶

Établissements habilités → ¶

Sont habilités à délivrer le certificat C2i® niveau 1 tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des maquettes agréées de formations universitaires conformes au schéma LMD.¶

Les établissements habilités peuvent décerner la certification C2i® niveau 1 à condition de satisfaire au cahier des charges défini ci-dessous dont les modalités et dispositions sont applicables à compter de la rentrée 2008.¶

UPF → 16/07/2012 → Page 1/4¶

¶

Laisser l'image ancrée à la page avec un alignement centré (horizontalement) et au milieu (verticalement).

EXERCICE 5

Dans les modalités de certification, insérer un cadre et réaliser le schéma ci-dessous à l'aide des outils de la barre dessin.

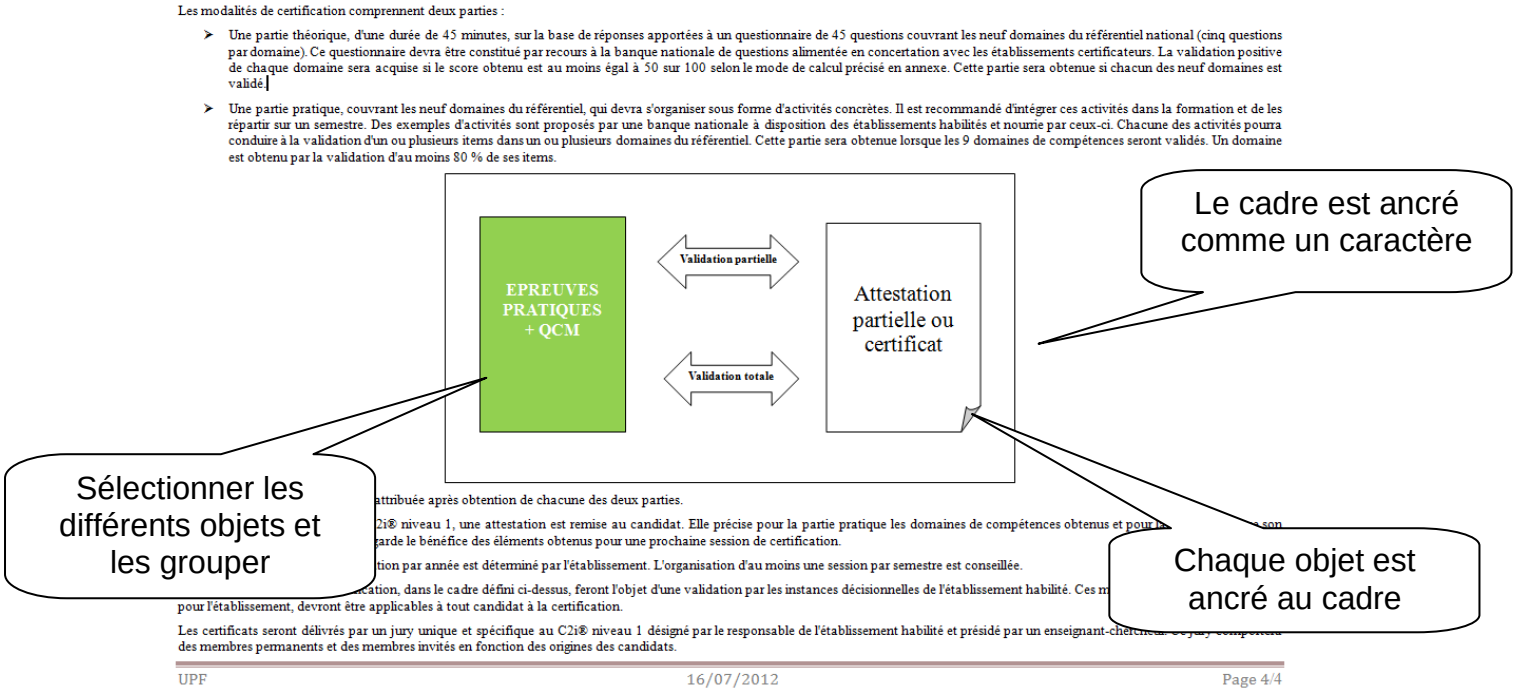

EXERCICE 6

En fin de document, insérer un saut de page et réaliser :

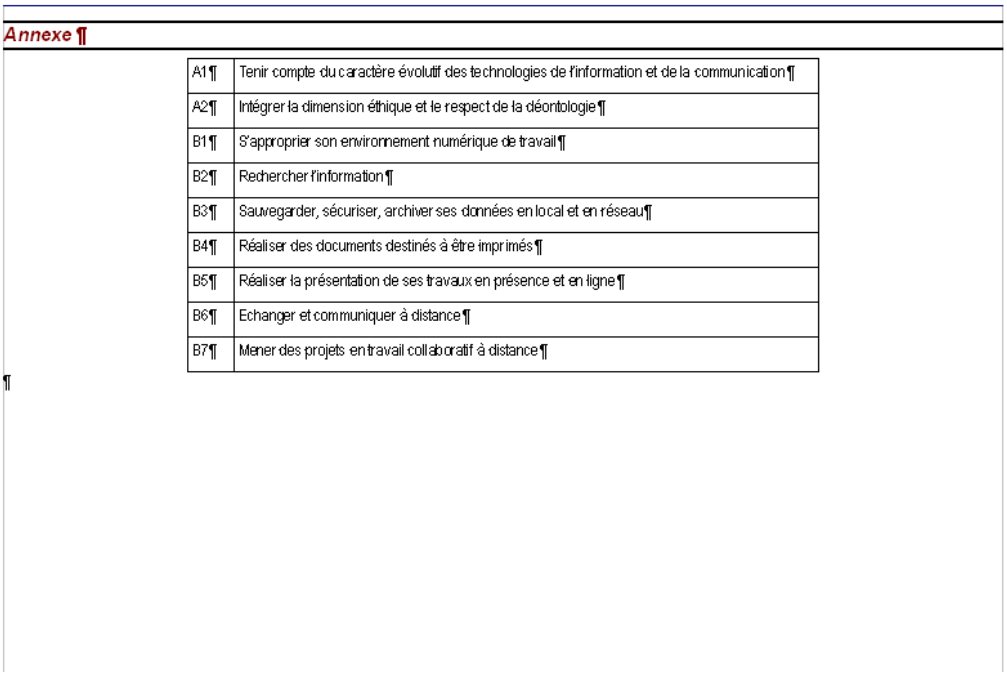

Annexe ¶

A1	Tenir compte du caractère évolutif des technologies de l'information et de la communication
A2	Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie
B1	S'approprier son environnement numérique de travail
B2	Rechercher l'information
B3	Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau
B4	Réaliser des documents destinés à être imprimés
B5	Réaliser la présentation de ses travaux en présence et en ligne
B6	Echanger et communiquer à distance
B7	Mener des projets en travail collaboratif à distance

¶

EXERCICE 7

Insérer une légende de type *Illustration* pour les trois objets suivants :

Après évaluation de la mise en oeuvre de cette généralisation, il est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de certification afin de garder au certificat son caractère national et d'éviter les disparités entre établissements tout en procédant à une véritable validation des compétences définies dans le référentiel donné en annexe.¶

Si actuellement, toutes les universités ont mis en place le C2i® niveau 1, ce n'est pas le cas dans toutes les composantes. Compte tenu de la place de plus en plus avérée des technologies de l'information et de la communication dans la société, il est important que dans les délais les plus brefs tous les étudiants de toutes les composantes universitaires puissent avoir accès à cette certification.¶

Illustration 1: Le C2i niveau 1¶

Les dispositions de cette circulaire annulent et remplacent celles de la circulaire du 7 avril 2005.¶

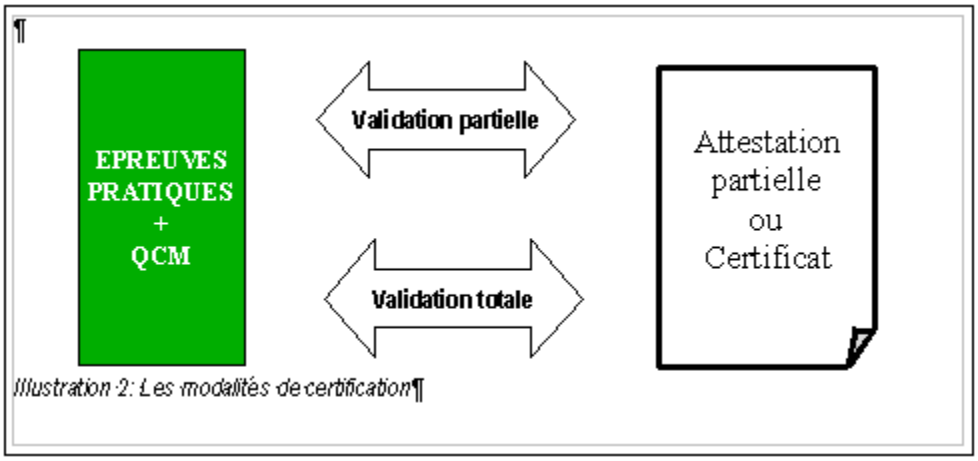

Illustration 2: Les modalités de certification¶

A1¶	Tenir compte du caractère évolutif des technologies de l'information et de la communication¶
A2¶	Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie¶
B1¶	S'approprier son environnement numérique de travail¶
B2¶	Rechercher l'information¶
B3¶	Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau¶
B4¶	Réaliser des documents destinés à être imprimés¶
B5¶	Réaliser la présentation de ses travaux en présence et en ligne¶
B6¶	Echanger et communiquer à distance¶
B7¶	Mener des projets en travail collaboratif à distance¶

Illustration 3: Les domaines de compétences¶

¶

Quel est le style des légendes ? Modifier ce style en choisissant un alignement centré. Constater.

.....

EXERCICE 8

La circulaire du 7 avril 2005 parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005 précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur).

Nous voulons alléger cette formulation en mettant la référence à l'article en note de bas de page :

La circulaire du 7 avril 2005[1] précisait les conditions de la généralisation du certificat informatique et Internet (C2i® niveau 1 à l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur.

Note de bas de page : parue au B.O. n° 15 du 14 avril 2005

Cette note se trouve en bas de la page et apparaît au survol de la souris.

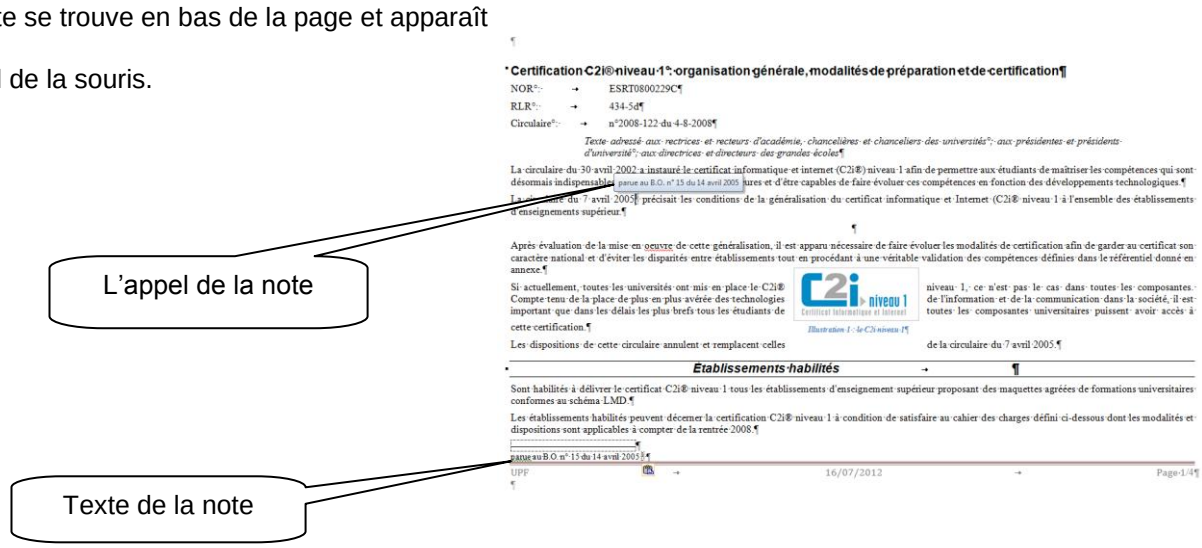

EXERCICE 9

Comme notre texte est correctement structuré (style, légende,…) nous allons pouvoir le finaliser.

A la fin du document, insérer un index de type « Table des illustrations ».

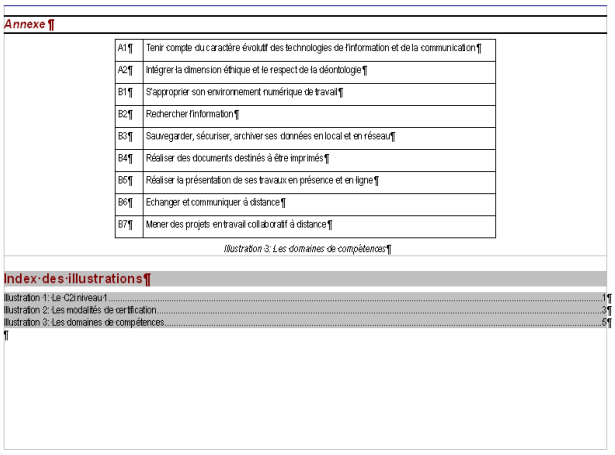

Au début de document, insérer un saut de page après le titre du texte et insérer un index de type «Table des matières ».

Actualiser la table des illustrations pour mettre à jour les numéros de page.

Visualiser le résultat final.

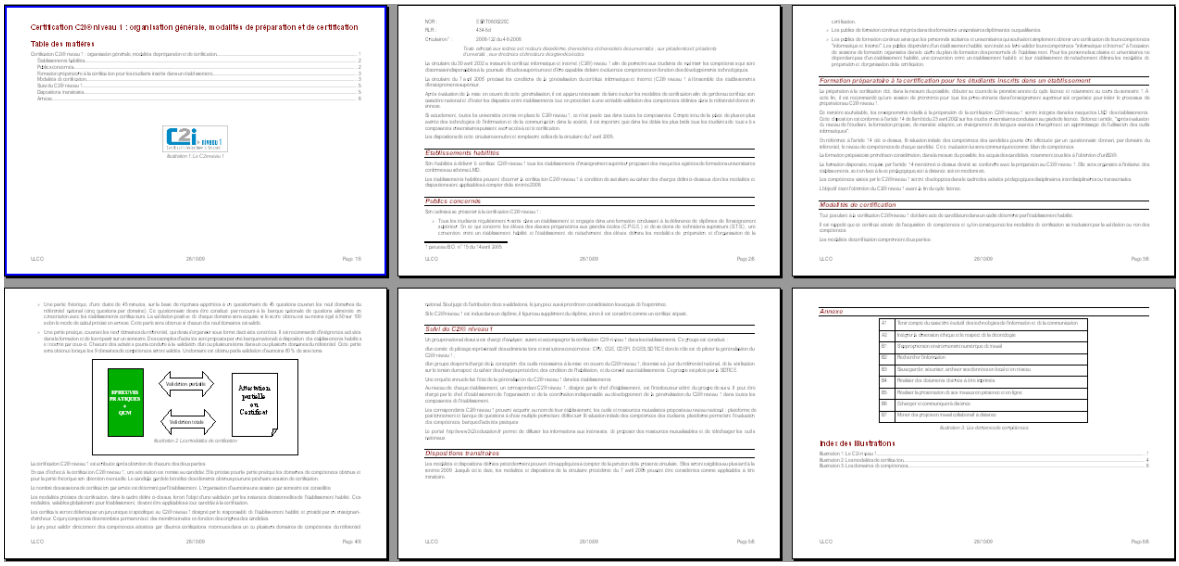

- **Liens :**
  - http://www2.c2i.education.fr
  - http://www.c2imes.org/